



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
15 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 avril, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

**21 présent(e)s :** M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT, M. Oliver SCHREIBER, M. Aldéric BOURGOIS formant la majorité des membres en exercice.

**5 excusé(e)s :** M. Pierre AVENET ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON, M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAUN, Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS, M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND, Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT

**1 absent :** M. Grégory FONTENEAU

**Secrétaires de séance :** Mme Katell SEVIN-RENAULT et M. Samuel TRAVERS

**Date de convocation :** le 9 avril 2024  
2024\_04\_15\_08

**Nombre de conseillers en exercice :** 27  
Nomenclature : 2.2

**Avis sur la demande d'enregistrement de la restructuration d'un élevage bovin situé au lieu-dit "L'Aubriais" sur la commune de LIVRE-SUR-CHANGEON.**

**Rapporteur :** M. Yves LE ROUX

Conformément au titre 1er du livre V du code de l'environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, et notamment les articles R. 512-46-11 à R. 512-46-15, le GAEC DE L'AUBRIAIS a formulé le 08 juin 2023 (demande complétée le 08 janvier 2024) une demande en vue d'obtenir l'enregistrement de la restructuration d'un élevage bovin situé au lieu-dit « L'Aubriais » sur la commune de Livré-sur-Changeon.

Le GAEC DE L'AUBRIAIS exploite 4 sites d'élevage :

- Le site de l'Aubriais sur la commune de LIVRE-SUR-CHANGEON accueillant les vaches laitières, les jeunes veaux mâles et femelles et des vaches allaitantes ;
- Le site de la Terronnière sur la commune de LIVRE-SUR-CHANGEON accueillant des génisses laitières et un atelier d'engraissement ;
- Le site de la Lande de Mecé sur la commune de MECE accueillant des génisses laitières ;
- Le site de la Lézardière commune de MECE, accueillant des génisses laitières.

Dans le cadre de l'installation en tant que Jeune Agriculteur (JA) de M. DELATOUCHE (associé du GAEC DE L'AUBRIAIS) l'exploitation se restructure et celui-ci souhaite agrandir son cheptel. Le GAEC souhaite également centraliser son élevage sur le site principal de l'Aubriais. En effet, la multiplication des sites d'élevage augmente notamment le coût de transport, le temps de travail, la complexité de l'organisation. La solution envisagée passe par la construction d'une stabulation permettant l'accueil des vaches allaitantes et le logement des vaches tarées sur le site principal de l'Aubriais. Le site secondaire de la Terronnière prévoit aussi l'installation d'un hangar de stockage de fourrage afin de limiter les transports entre sites.

Ainsi, par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024, le préfet a informé les habitants des communes de Livré-sur-Changeon (siège de la consultation), Châtillon-en-Vendelais, Combourtille, Saint-Aubin-du-Cormier et Rives-du-Couesnon qu'une consultation du public allait être ouverte du lundi 26 février 2024 au vendredi 29 mars 2024 inclus, sur la demande présentée.



Vu la demande d'enregistrement faite le 08/06/2023 puis complétée le 08/01/2024 par M. et Mme DELATOUCHE, associés du GAEC DE L'AUBRIAIS,  
Vu le dossier numérique de l'exploitant,  
Vu l'article R512-46-11 du code de l'environnement prévoyant qu'un avis du conseil municipal des communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source est nécessaire,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- émet un avis favorable à la demande d'enregistrement formulée par le GAEC de L'Aubriais.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : [mairie@ville-staubinducormier.fr](mailto:mairie@ville-staubinducormier.fr)

[www.saint-aubin-du-cormier.bzh](http://www.saint-aubin-du-cormier.bzh)